



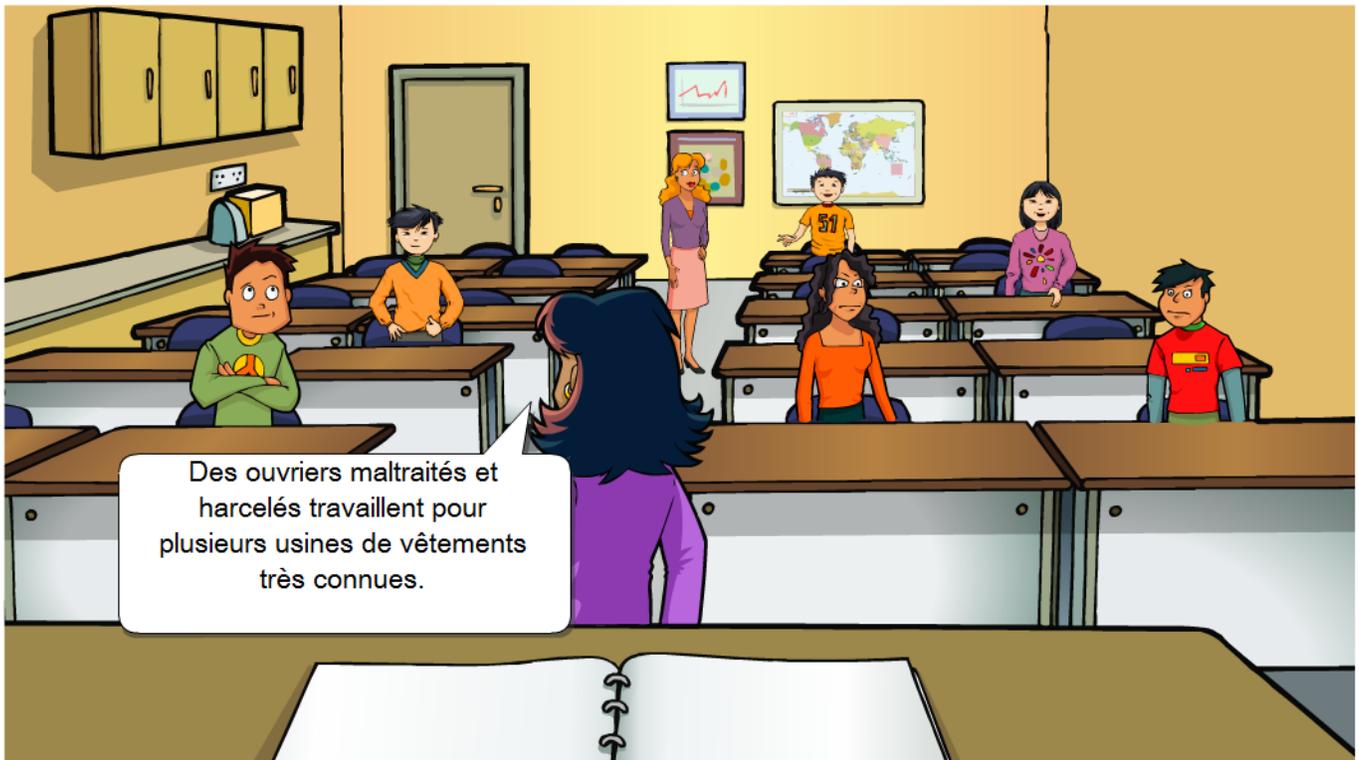
Frame 1 of 12

TOUMA Joe et
Yasmina,EB8

Frame 2 of 12



Frame 3 of 12



Frame 4 of 12



Frame 5 of 12



Frame 6 of 12

Mais oui! De pauvres enfants,
de six, huit ou dix ans travaillent
des heures supplémentaires
sans être payés!



Frame 7 of 12

Un autre élève continue...

Mais ils ne peuvent pas se
plaindre?



Non, car leur contrat est verbal.
Ils travaillent en cachette à
cause de la loi qui ne leur
permet pas de travailler, étant si
jeunes.



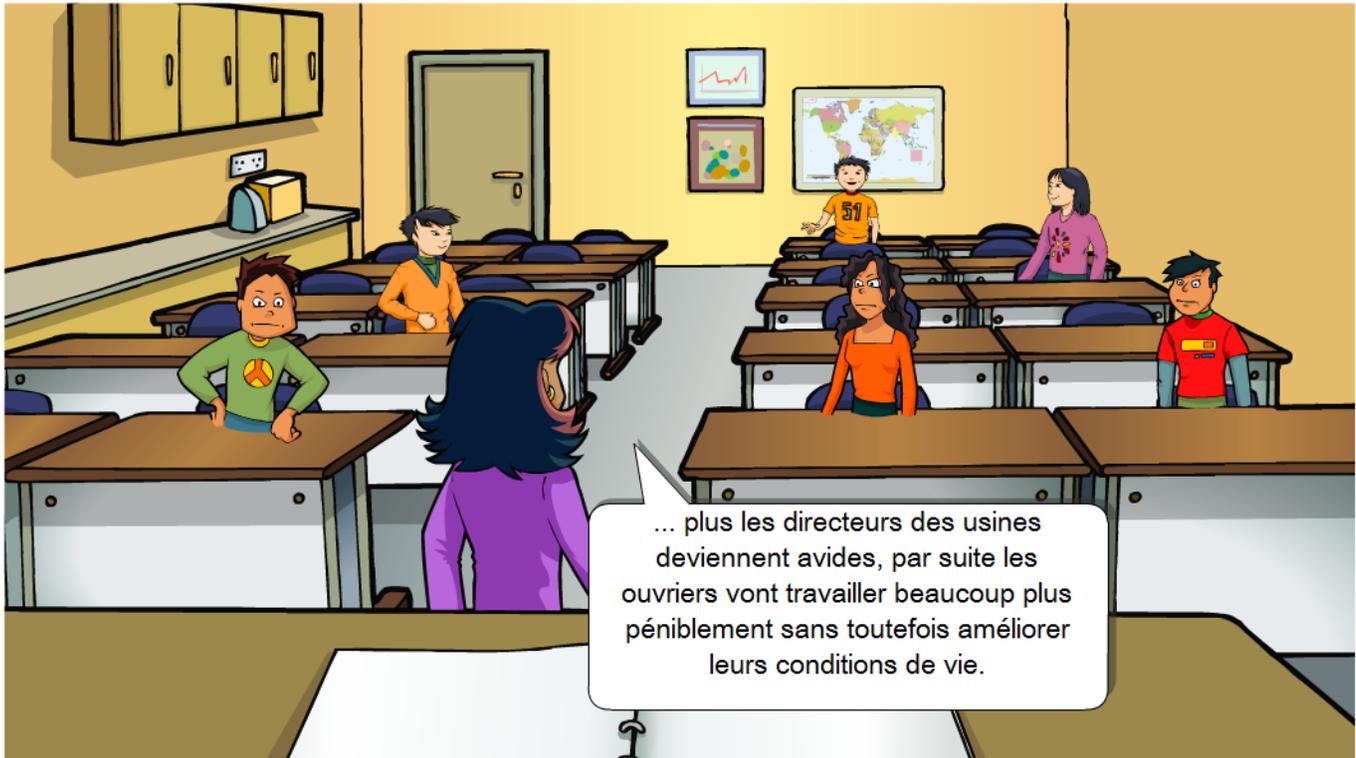
Frame 8 of 12



Frame 9 of 12



Frame 10 of 12



Frame 11 of 12

Alors la professeur de français encourage les élèves à échanger des habits qu'ils ne portent plus pour les motiver afin qu'ils soient convaincus d'agir autrement.



Frame 12 of 12